

Image not found or type unknown



Valeur d'un acte notarié et personne vulnérable

Par **jalouvre**, le **25/08/2014** à **21:08**

Bonjour

Je voudrais savoir quelle est la valeur juridique d'un document notarié relatant la déclaration d'une personne âgée de 92 ans, vulnérable au regard de la loi, incapable d'agir par elle-même, connaissant des problèmes neurologiques suite à 3 AVC, faisant l'objet d'une évaluation de niveau 3 sur la grille nationale AGGIR, quand on sait que cette personne, qui n'est donc pas en pleine possession de ses moyens, a été influencée et entraînée chez le notaire par une de ses filles pour faire cette déclaration, par pure malveillance à l'égard d'une autre ?

Avec mes remerciements.